

AVIS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

ORDRE DU JOUR

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 ;
2. Finances / budget commune : décisions modificatives de crédits ;
3. Angers Loire Métropole :
 - Clôture de la convention de gestion voirie et eaux pluviales – avenant pour la clôture des conventions de prestation transitoire de services ;
 - Convention de gestion des abords des points d’apports volontaires – mise à jour de l’annexe suite aux installations ;
4. Finances – lotissement Les Hauts de Saint Martin : Remboursement de l’avance au budget principal de la commune ;
5. Immeuble situé 4, rue de la Liberté : démarches de la commune dans le cadre de la cession du fonds de commerce et notamment, agrément du locataire ;
6. Lotissement Barbara : nouvelle présentation – validation et autorisation de dépôt du permis d’aménager ;
7. Convention d’utilisation de la subvention allouée par le Département de Maine et Loire à la commune pour l’acquisition de l’étang du Flageolet et de parcelles limitrophes (ENS bois des chênes ronds et ENS bois communal du Fouilloux) ;
8. Projet de cession d’une partie de la parcelle cadastrée section C n°2500 à deux riverains de ladite parcelle ;
9. Avenant n°1 à la convention AGRI-BIODIV – Aménagement des territoires, passée entre la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et la commune ;
10. Ressources Humaines :
 - Actualisation du protocole d’Aménagement et de Réduction du Temps de Travail et définition des cycles de travail ;
 - Projet de réorganisation des services (périscolaires et entretien des locaux) ;
 - Diminution de la durée hebdomadaire de travail – adjoint d’animation / coordinateur du service périscolaire ;

- Restructuration des emplois : suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet ;
 - Création de deux postes d'adjoints techniques non permanents pour accroissement temporaire d'activités (services techniques et service périscolaire / entretien des locaux) ;
 - Actualisation du tableau des emplois ;
 - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : intégration du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
11. Mise en place de chèques cadeaux pour le personnel communal au titre des fêtes de fin d'année 2022 ;
12. Motion du Conseil Municipal de Saint Martin du Fouilloux afin d'exprimer la préoccupation des élus locaux concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de service de proximité adaptée aux besoins de la population ;
13. Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
14. Questions diverses.

Affiché le 10 novembre 2022

**Le Maire,
Romain AMIOT**

